



PRÉFET DE LA REGION GRAND-EST

Secrétariat général
pour les affaires régionales
et européennes

TAXE D'APPRENTISSAGE FORMULAIRE DE DEMANDE D'HABILITATION

Date limite de dépôt des dossiers : 14 septembre 2018

Le fait de figurer sur la liste ne crée pas un droit d'inscription automatique pour l'année suivante ; les services vérifiant chaque année si les établissements remplissent bien les conditions.

Données signalétiques de l'établissement

Dénomination de l'organisme gestionnaire : ...

Ministère ou autorité de tutelle :

Adresse :

N° téléphone :

N° télécopie :

Courriel :

Dénomination de l'établissement de formation :

Adresse administrative si différente du siège social :

N° téléphone :

N° télécopie :

Courriel :

Président :

Date d'ouverture de l'établissement :

sur décision ¹ du :

SIRET de l'organisme gestionnaire de l'établissement :

UAI :

« pour les établissements demandant l'habilitation au titre de l'article L.6241-10 du code du travail, le champ est laissé vierge ».

Préciser si l'établissement (regroupant éventuellement plusieurs composantes ²) est ouvert :

- au titre de la formation continue (6^{ème} partie Livre III du Code du Travail) OUI NON
- au titre de la formation initiale (secondaire et/ou supérieure) OUI NON

¹ **Joindre la copie de la décision**

² **Si la demande est formulée au titre de plusieurs composantes, il conviendra d'indiquer ci-après le Code UAI de chacune d'elles : composante 1 composante 2**

et s'il assure des formations relevant à titre principal :

- de l'Education Nationale (Industrie, Bâtiment, Tertiaire...)
- de la Santé
- de l'Agriculture
- d'un autre secteur d'activité (à définir)

Forme juridique de l'établissement au titre de l'article L6241-9 du Code du travail :

- établissement public d'enseignement du second degré ;
- établissement privé d'enseignement du second degré sous contrat d'association avec l'Etat, mentionné à l'article L. 442-5 du code de l'éducation et à l'article L. 813-1 du code rural et de la pêche maritime ;
- établissement public d'enseignement supérieur ;
- établissement géré par une chambre consulaire ;
- établissement privé relevant de l'enseignement supérieur géré par des organismes à but non lucratif ;
- établissement public ou privé dispensant des formations conduisant aux diplômes professionnels délivrés par les ministères chargés de la santé, des affaires sociales, de la jeunesse et des sports ; »

ou, par dérogation, au titre de l'article L6241-10 du Code du travail :

- Ecole de la deuxième chance, mentionnée à l'article L. 214-14 du code de l'éducation, centre de formation géré et administré par l'établissement public d'insertion de la défense, mentionné à l'article L. 130-1 du code du service national, établissement à but non lucratif concourant, par des actions de formation professionnelle, à offrir aux jeunes sans qualification une nouvelle chance d'accès à la qualification ;
- établissement ou service d'enseignement qui assure, à titre principal, une éducation adaptée et un accompagnement social ou médico-social aux mineurs ou jeunes adultes handicapés ou présentant des difficultés d'adaptation, mentionné au 2° du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles ; établissement délivrant l'enseignement adapté prévu au premier alinéa de l'article L. 332-4 du code de l'éducation ;
- établissement ou service mentionné aux a et b du 5° du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles ;
- établissement ou service à caractère expérimental accueillant des jeunes handicapés ou présentant des difficultés d'adaptation, mentionné au 12° du I du même article L. 312-1 ;
- organisme mentionné à l'article L6111-5 du présent code reconnu comme participant au service public de l'orientation tout au long de la vie, défini à l'article L. 6111-3 . »

Formations proposées pour 2018 / 2019
(une fiche par formation)

Code RNCP (répertoire national de la certification professionnelle) Code MEN (2 nd degré) Code SISE (supérieur)	Type de Code : Numéro de Code :
Diplôme (libellé court RNCP, MEN, SISE)	
Intitulé du diplôme (libellé long RNCP, MEN, SISE)	
Niveau de formation (I à V)	
Catégorie hors quota : A : niveaux III, IV, V B : niveaux I et II	
Nature et durée de la formation	
Niveau initial requis	
Durée totale de la formation	
Durée de la formation au sein de l'établissement	
Durée de la formation hors de l'établissement (stages en entreprise)	
Niveau préparé	
Enseignements technologiques ou professionnels dispensés	
Découverte du milieu professionnel	

Public accueilli en 2017 / 2018	
<p>Statut des apprenants accueillis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - statut scolaire - statut étudiant - stagiaire de la formation professionnelle continue <p><i>Rappel : les apprenants en contrat de professionnalisation relèvent de la formation professionnelle continue</i></p> <p>Effectif accueilli à la rentrée dans ces différents statuts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - statut scolaire - statut étudiant - stagiaire de la formation professionnelle continue 	
Conditions de recrutement	
Observations	